

MEXIQUE

**Quand le simple fait
d'exprimer son opinion mène
droit en prison**

Index AI : AMR 41/015/00

**Embargo : samedi 1^{er} avril 2000
(00 h 01 GMT) (vendredi 31 mars
2000, 18 h 01, heure du Mexique)**

Arrêtés arbitrairement et contraints d'avouer sous la torture des crimes qu'ils n'avaient pas commis, deux paysans mexicains ont payé au prix fort leur engagement pacifique en faveur de la protection des forêts de leur État natal de Guerrero.

« *Rodolfo Montiel Flores et Teodoro Cabrera García sont des prisonniers d'opinion* », a déclaré Amnesty International aujourd'hui. Leur seul crime est d'avoir dit non aux opérations d'exploitation forestière qui menacent l'environnement et les moyens d'existence des communautés paysannes locales.

« Les autorités mexicaines doivent prendre des mesures immédiates pour mettre un terme à cette injustice et faire en sorte que les deux hommes

soient libérés immédiatement et sans condition », a ajouté l'Organisation.

Arrêtés par l'armée mexicaine le 2 mai 1999 à Pizotla, dans l'État de Guerrero, Rodolfo Montiel Flores et Teodoro Cabrera García sont toujours derrière les barreaux. Au cours des premiers jours de leur détention, ils ont été contraints de signer des documents dans lesquels ils s'accusaient eux-mêmes, puis ont été inculpés d'infractions pénales. Le juge fédéral saisi de l'affaire devrait rendre son verdict dans le courant du mois.

« Leur placement en détention, de même que la campagne de harcèlement et de menaces qui l'a précédé, signifiait clairement que leurs activités, qui contrariaient de puissants intérêts économiques locaux, ne seraient plus

tolérées à l'avenir », a déclaré Amnesty International.

« Alors que le gouvernement mexicain vient de déclarer que les droits humains figureront au premier rang de ses préoccupations au XXI^e siècle, il est essentiel que les membres de la société civile soient autorisés à exercer leurs prérogatives, notamment le droit de protéger pacifiquement l'environnement », a ajouté l'Organisation.

Alors qu'ils étaient détenus au secret par l'armée, les deux hommes ont été contraints d'apposer leur signature au bas de documents dans lesquels ils s'accusaient eux-mêmes. Ils ont ensuite été inculpés d'infractions à la législation relative aux stupéfiants et aux armes à feu. Depuis, ils ont été placés en détention dans une prison civile, dans l'attente de leur procès, qui doit avoir lieu devant un juge fédéral, au 5^e tribunal de district d'Iguala (État de Guerrero). Le tribunal devrait se prononcer vers

Informations générales

Fondateurs de l'Organización de Campesinos Ecológicos de la Sierra de Petatlán y Coyuca de Catalán (l'Organisation paysanne écologiste de la Sierra de Petatlán et de Coyuca de Catalán), Rodolfo Montiel Flores et Teodoro Cabrera García ont été arrêtés arbitrairement le 2 mai 1999 par des membres du 40^e bataillon d'infanterie de l'armée mexicaine, dans la communauté de Pizotla (État de Guerrero).

la fin avril 2000. Selon Amnesty International, les chefs d'inculpation retenus contre ces hommes sont dénués de tout fondement.

L'apparition de l'Organisation des paysans écologistes de la Sierra de Petatlán et de Coyuca de Catalán a manifestement été perçue comme une menace pour les intérêts économiques des responsables locaux qui soutenaient les opérations d'exploitation forestière et en tiraient des bénéfices. Des membres du 40^e bataillon d'infanterie, qui avaient été déployés dans la région

afin d'y mener des opérations anti-insurrectionnelles ou de lutter contre le trafic de stupéfiants, ont entamé une campagne de harcèlement et de menaces contre cette organisation. Ainsi, en juillet 1998, des membres de ce bataillon ont fait subir un interrogatoire à Rodolfo Montiel Flores et l'ont menacé, l'avertissant que sa famille subirait des représailles s'il s'avisait de parler de l'incident. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5562.